



IT-OAS3-3

FONCTIONNEMENT DU SERVICE L'OASIS

L'OASIS est un service hospitalier d'addictologie qui s'est donné comme mission principale la réadaptation médico psycho sociale des personnes ayant une addiction aux substances psycho actives (S.P.A.).

Sa capacité d'accueil est de 10 lits, pour une population mixte et majeure, répartie en 4 chambres doubles et 2 individuelles avec une durée maximum de séjour de 3 semaines. Ce service est un lieu de soins sécurisé.

L'équipe de l'OASIS est une équipe pluridisciplinaire composée de médecin addictologue, psychologue, cadre de santé, infirmiers, ergothérapeute, aides-soignants, animateur sportif, assistante sociale. Par ailleurs, il bénéficie de prestations de kinésithérapeutes, diététiciens et encore l'intervention d'un psychiatre par convention.

Le but de cette multidisciplinarité est de vous accompagner de manière globale dans votre parcours de soins.

ACCUEIL :

- A votre admission, à l'infirmerie, l'équipe soignante procèdera à l'évaluation de votre état général par un entretien et la prise des constantes vitales. Par la suite, le médecin réalisera l'entretien médical dans son bureau en présence de l'infirmière. Une proposition thérapeutique sera élaborée en accord avec vos demandes et besoins. Ce projet de soins est tout à fait individualisé et adapté à chaque patient.
Un bilan sanguin est prévu le lendemain de votre arrivée. Différents examens peuvent être demandés si le médecin le juge nécessaire.
- Lors de votre admission, un inventaire corporel et un inventaire de vos effets personnels, y compris les vêtements et les sacs à main que vous portez, seront effectués par l'équipe en votre présence.
- Il est interdit d'introduire et de détenir des produits illicites ainsi que des armes ou des objets dangereux (coupant...) dans l'établissement. Tout produit ou objet interdit sera confisqué par l'équipe. Nous vous précisons que les produits illicites seront remis aux autorités compétentes par la direction de l'établissement.
- Les denrées périssables ainsi que les paquets de nourriture, bonbons, tabac... ouverts ne pourront pas être conservés dans le service.
- Les médicaments personnels ne sont pas non plus autorisés, sauf pour des pathologies spécifiques. Si vous amenez vos médicaments personnels, ils seront consignés à l'infirmerie et ne seront pas rendus à la sortie pour des raisons de sécurité. Il est donc conseillé de nous fournir une ordonnance de votre traitement habituel.
- L'utilisation des jeux vidéo, consoles, ordinateurs portables, tablettes, lecteurs DVD ... n'est pas permise. Nous vous conseillons de ne pas les emporter, à défaut ils seront conservés par l'équipe et vous seront restitués à votre sortie. Vous pouvez vous munir, par contre, de vos MP3, IPOD, clé USB... pour écouter votre musique. Seuls ces supports seront autorisés en dehors du temps d'activité.

- Les objets de valeur, bijoux et espèces peuvent être déposés au coffre. Si vous décidez de les conserver avec vous, l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est par ailleurs recommandé d'apporter un cadenas pour votre armoire de chambre.

VIE DANS LE SERVICE

Les sorties :

L'Oasis est un service fermé. Les sorties se déroulent en groupe, au sein du domaine forestier de l'établissement et toujours accompagnées par des soignants.

Celles-ci se réaliseront selon la disponibilité des agents et peuvent être suspendues en fonction des nécessités de service.

Les visites :

Afin de vous permettre de vous recentrer sur vous-même et d'élaborer vos projets en toute sérénité, les visites ne seront pas autorisées tout au long de votre séjour. S'il vous manque quelques effets personnels vos proches pourront les déposer au secrétariat du pavillon C aux heures d'ouverture du lundi au vendredi. Aucun colis ne pourra être livré directement au service par votre famille.

Le téléphone :

L'utilisation du téléphone portable n'est pas autorisée en dehors des horaires établis. Vous devez remettre votre téléphone lors de votre arrivée à l'équipe de l'OASIS et vous pourrez le récupérer tous les jours entre 19-20h.

Toutefois, si nécessaire pour des démarches administratives/soins, vous aurez la possibilité d'appeler du téléphone du service dans la journée, toujours en présence d'un membre de l'équipe.

La télévision :

La salle de télévision sera fermée à clé pendant les activités. Vous pourrez y accéder librement aux horaires autorisés et affichés sur la porte de la salle.

Les traitements :

Les médicaments prescrits par les médecins du service sont administrés **UNIQUEMENT** à l'infirmierie. Il s'agit d'une prise individuelle et contrôlée par l'infirmière et l'aide-soignant. Toute autre prise de médicaments sera envisagée comme détournement ou trafic.

Les horaires de délivrance sont affichés à l'infirmierie.

Vie en communauté :

Les repas sont obligatoirement pris en groupe et en présence des soignants. Vous participerez de façon active au bon déroulement des préparatifs.

Une tenue correcte est exigée dans toutes les parties communes du service (salle télé, salle de vie, etc...).

Vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre ainsi que des locaux communs (salle TV, salle de vie, salle de détente). A cet effet, un planning de distribution des tâches est organisé par l'équipe chaque semaine.

Vous avez la possibilité d'effectuer l'entretien de votre linge dans le service. En effet, un lave-linge et un sèche-linge sont à votre disposition. Ils seront utilisables selon la disponibilité de l'équipe (les horaires sont affichés à la porte).

LA PRISE EN CHARGE

Il s'agit d'une prise en charge globale visant à l'élaboration d'un projet de soins individualisé travaillé avec l'équipe mais dont vous êtes l'acteur principal.

Notre programme de soins inclut des activités thérapeutiques, sportives, d'expression créative et éducative en complément de la prise en charge médico-psycho-sociale. Dans un esprit de valorisation et de reconnaissance, l'équipe a pour objectif de créer une dynamique de partage, de création et d'échanges.

Le planning des activités est affiché sur un tableau dans le couloir du service. Il est mis à jour toutes les semaines. Ce planning est susceptible d'être modifié en fonction des besoins du service.

On retrouve :

Axe corporel : relaxation, balnéothérapie, soins esthétiques.

Axe activités manuelles et physiques : ergothérapie, marche, ping pong, baby foot, badminton, tennis, volley, pêche, remise en forme.

Axe santé : consultations médicales régulières, reprise d'une hygiène de vie, ateliers informatifs, prise en charge de la douleur.

Axe réflexif : entretiens psychologiques, entretiens infirmiers, ateliers thérapeutiques et éducatifs d'inspiration TCC, groupes de parole.

Axe social : accompagnement pour des démarches administratives, préparation à la sortie.

Axe « gestion du temps libre » : les moments d'inactivité peuvent générer de l'ennui parfois difficile à gérer. Le personnel soignant est à votre écoute et vous pourrez profiter de ces instants pour leur exprimer vos difficultés dans le but de développer des stratégies efficaces pour combler ces moments d'ennui à l'extérieur.

Toutes ces activités vous permettront de vous recentrer sur vous-même et de consolider votre objectif thérapeutique. La participation est obligatoire, sauf indication médicale, compte tenu du caractère volontaire de l'hospitalisation. S'investir et s'impliquer dans le programme de soins pour devenir acteur de vos soins sont prioritaires pour avancer vers le changement.

L'ESPACE FUMEUR :

Il est ouvert 24/24h. Il est le SEUL lieu où fumer est autorisé.

Une aide à l'arrêt du tabac vous sera proposée si vous le souhaitez.

LES COURSES

Tous les vendredis après-midi, un aide-soignant réalisera des courses uniquement pour le tabac et les produits d'hygiène. Une liste de vos besoins vous sera demandée la veille.

Il existe un chalet dans l'établissement où vous pourrez acheter boissons et snacks lors d'une sortie avec l'équipe.

LES CONTROLES :

Une analyse d'urines est faite le jour de votre arrivée. Des contrôles inopinés pourront être réalisés au cours de votre séjour. Un refus de se soumettre sera considéré comme positif.

En cas de positivité, la poursuite de vos soins sera discutée en équipe.

REGLES DE VIE

Le service de l'OASIS est un lieu de convivialité. Pendant 2 à 3 semaines, vous devrez partager votre espace avec d'autres patients ayant des caractères et habitudes différents des vôtres. Pour garantir le bon déroulement des séjours, la bonne ambiance dans le service et la sécurité de tous les patients, il est important de respecter ce règlement.

Il vous est demandé de :

- respecter l'état des locaux, le matériel et l'ensemble des dispositifs du service et de l'établissement.
- respecter les mesures d'hygiène et de sécurité affichées et/ou que vous transmettra l'équipe
- respecter le fonctionnement du service, le planning et les horaires.
- respecter le règlement concernant les téléphones portables et autres appareils multimédias.
- accepter les contrôles urinaires demandés par l'équipe.
- utiliser avec discrétion les appareils de radio.
- avoir une tenue vestimentaire et comportementale correctes en toute circonstance.

Il est interdit :

- d'introduire, de détenir et de consommer des boissons alcoolisées ou des produits psycho actifs licites ou illicites dans le service ainsi que des médicaments non prescrits par le médecin. La prise de médicaments en dehors de l'infirmerie est également interdite.
- de consommer du tabac dans les lieux non autorisés.
- d'aller dans les chambres des autres patients, la chambre est un espace privé.
- d'avoir des rapports sexuels.
- de stocker de denrées périssables dans votre chambre.

Le non-respect de ces consignes mettra en cause la poursuite de votre séjour. Votre maintien dans le service sera alors discuté en équipe.

Les actions suivantes amèneront à une exclusion directe :

- agression physique ou verbale contre un autre patient ou un membre de l'équipe (toute agression pourra faire aussi l'objet d'une déclaration aux autorités compétentes).
- l'introduction et/ou la consommation de tout produit psycho actif licite ou illicite, médicaments inclus.
- le non-respect des lieux (détérioration de matériel, ...) et/ou des affaires des autres (vol...).
- la non-participation sans justificatif aux activités proposées.

En intégrant l'OASIS, vous vous engagez obligatoirement à respecter les règles de vie internes de l'unité.

Fait le :

Lu et approuvé

NOM et Prénom du patient:

NOM et Prénom du membre de l'équipe:

Signature du patient :

Signature du membre de l'équipe :